

SEANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 20 mars deux mille dix-huit, se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de **Madame Isabelle AZPEÏTIA, Maire.**

Etaient présents : MME AZPEITIA, M. GERAUDIE, MME CASTAGNOS, M. HERBERT, MME DESQUIBES, M. BRESSON, MME DONGIEUX, MM. PLINERT, KERMOAL, MMES MAIROT, VIDAL, M. GIRAULT, SOORS, MME TIJERAS, M. CAUSSE, MMES DOS SANTOS, DEFOS DU RAU, CASTAINGS, GUTIERREZ, UHART, MM. FICHOT, SALMON, MME DUCORAL.

Absents : MM. LAGARDE, LALANNE, MMES ROURA, M. CLEMENT donnent procuration respectivement à MM. HERBERT, KERMOAL, MME CASTAGNOS, M. GERAUDIE.

Mme DOS SANTOS a été élue secrétaire.

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 février 2018 qui a été adopté à l'unanimité.

Madame le Maire propose à l'assemblée d'élire M. Francis GERAUDIE Président de l'assemblée pour le vote des Comptes Administratifs du Budget Général et des budgets annexes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

1. Eléments de contexte général : situation économique et sociale.

Ces éléments ont été exposés en tête du rapport d'orientations budgétaires présenté lors du dernier Conseil Municipal. Leur évolution depuis un mois n'a pas infirmé les tendances exposées alors : reprise économique, amorce d'une baisse du chômage, une inflation qui reste faible, des taux d'intérêt toujours bas qui favorisent notamment le secteur de la construction.

Les caractéristiques principales de la commune restent son attractivité en termes d'accueil de nouveaux habitants et d'accueil de nouvelles entreprises qui induit une augmentation régulière des ressources fiscales pour la commune et la Communauté de Communes. Ce développement démographique et économique implique aussi un volume d'investissements important pour ces deux collectivités afin de répondre aux besoins de ces nouveaux résidents en offre de services publics.

2. Priorités du budget primitif général

Les priorités budgétaires pour 2018 sont les suivantes :

- L'enfance et la jeunesse : poursuite des actions en faveur de la parentalité, développement des actions de la bougeothèque, création d'un Relais Assistantes Maternelles, poursuite des travaux de sécurisation des écoles.
- Le développement durable : poursuite du plan pluriannuel de pistes cyclables (route Océane vers le stade Goni, chemin de Grandjean), création d'un schéma de cheminements doux, reconduction du bus des Fêtes de Bayonne et de la Navette des plages, travaux d'optimisation de l'éclairage public, travaux de remplacement des menuiseries dans les bâtiments.
- Le développement organisé et maîtrisé de la commune par une approche réfléchie de l'urbanisme : maîtrise du foncier via Landes Foncier, étude d'aménagement et de structuration du centre-ville, étude sur l'extension des écoles primaires.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement des budgets primitifs 2018

- **Budget primitif général**

FONCTIONNEMENT : 6 837 087 €

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 3,2% avec une augmentation des dépenses de personnel (+10,7 %, soit 3 393 600 €) en raison notamment de la souscription d'une assurance collectivité pour la couverture maladie des agents, de la hausse régulière des charges sociales et de la mise en place de nouveaux services pour accompagner l'augmentation de population. Cette augmentation est en partie compensée par les subventions ou remboursement versés par nos partenaires (CAF, LEADER pour le PIJ, assureur...).

Le montant global des subventions versées aux associations par la commune augmente très légèrement (94 000 €). Le montant versé par élève aux coopératives scolaires (25 000 €) reste inchangé.

Des recettes de fonctionnement en hausse en raison des recettes attendues de la couverture maladie des agents (111 000 €), de la fiscalité et de l'augmentation des travaux réalisés en régie (45 000 € inscrits).

La fiscalité des ménages représente toujours près de 50% des recettes (2 693 100 €), en augmentation limitée (+2%) du fait d'une faible revalorisation des valeurs locatives (+1,1%) et de l'absence de livraison de programmes immobiliers importants en 2017.

La diminution des dotations de l'Etat est stoppée pour 2018 (618 000 €) en attendant une refonte plus globale du financement des collectivités locales. Les subventions de fonctionnement à hauteur de 660 000 € reçues de différents partenaires, notamment la Caisse d'Allocations Familiales sur les politiques au profit de l'enfance et de la jeunesse (499 000 €) sont désormais devenues une partie importante du budget de la commune. Les redevances versées par les utilisateurs des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse de la commune (380 000 €) augmenteront de l'ordre de 2 %, davantage en raison de l'afflux de population que par l'augmentation des tarifs diminués pour la plupart et limitée à 1 % pour les autres. Enfin, l'exploitation, gérée par l'ONF, des forêts communales devrait rapporter une quinzaine de milliers d'euros.

INVESTISSEMENT : 4 636 333 €

Des dépenses d'investissement conséquentes dues à un programme encore important de travaux :

Les projets programmés

- la fin du schéma des pistes cyclables qui concerne cette année la route Océane vers le stade Goni auquel se rajoute la création de la piste cyclable Chemin de Grandjean : 1,6 M€
- l'étude de faisabilité pour la création de tennis couverts : 60 000 €
- les travaux de sécurisation des écoles: 124 000 €
- La réfection de la voirie et des réseaux chemin de Petit Très: 100 000 €
- le programme de mise en accessibilité des équipements publics (300 000 € sur six ans) : 50 000 €
- le remplacement des ouvrants de nombreux bâtiments publics : 268 000 €
- la fin de l'aménagement du chemin de Grandjean : 360 000 €
- l'acquisition de foncier en prévision de l'installation des équipements publics à construire pour accompagner le développement démographique de la commune, notamment en utilisant désormais, à chaque fois que cela est possible, l'Etablissement Public Foncier des Landes comme financeur relais : 380 000
- l'acquisition d'une nouvelle balayeuse (170 000 €) et de matériel « zéro-phyto » pour l'entretien des espaces publics (20 000 €), montant non neutre pour le budget
- la réfection de la zinguerie du toit de l'église et du mur de soutènement : 50 000 €

Les études programmées

- la fin de l'étude urbaine sur l'aménagement du centre bourg et le lancement de l'appel à projets architectes pour la réhabilitation de la place Jean Rameau : 75 000 €

- une étude de programmation sur l'agrandissement des écoles primaires : 50 000 €
- la suite des études pour la mise en place du schéma de cheminements doux sur la commune : 15 000 €
- l'étude sur la voirie et les réseaux pour l'aménagement du secteur de Niorthe : 50 000 €

S'y ajoutent la suite du déploiement des équipements de lutte contre l'incendie sur des zones actuellement non couvertes (40 000 €), le changement d'un des serveurs centraux de la Mairie (15 000 €). Le soutien à l'investissement des activités agricoles innovantes est à nouveau inscrit pour un montant maximum de 15 000 €.

Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par la taxe d'aménagement (595 000 €) très importante en 2018 compte tenu du nombre de permis de construire délivrés sur la zone où celle-ci est majorée (Guitard, Grandjean), le remboursement de la TVA par l'État (522 000 €), les subventions (723 000 €).

- Budget primitif annexe Assainissement

FONCTIONNEMENT : 1 279 377 €

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation par rapport à 2017 (+ 9%) : les charges à caractère général représentent 263 000 € (+16,3% - les interventions en dépannage sur les postes de refoulement et la STEP ont été importantes en 2017 et sont donc prévues à niveau équivalent en 2018) dont 125 000 € versés pour les prestations du SIBVA. Les charges de personnel se limitent au temps passé par le personnel de la Commune (21 000 €). Les remboursements des emprunts sont inscrits à hauteur de 124 500 €.

Les recettes de fonctionnement dépendent toujours essentiellement du niveau de PFAC facturé. Les recettes sont en hausse de 213 k€ grâce à l'augmentation prévue de cette seule participation et malgré un gel des tarifs.

INVESTISSEMENT : 858 907 €

Les dépenses d'investissement en 2018 restent importantes (404 800 €) en raison de la mise en séparatif des réseaux liés à l'aménagement important de la voirie (chemin de Grandjean et allée de Guitard pour 360 000 €).

Le remboursement du capital des emprunts est inscrit à hauteur de 240 000 €.

Les recettes d'investissement s'équilibrent avec un virement de la section d'exploitation de 376 807 €. Pas d'emprunt en 2018 mais le recours à une ligne de trésorerie s'avère nécessaire en raison de la perception tardive de la PFAC des nouvelles constructions (particuliers et entreprises) et des nouvelles modalités de versement des redevances par le nouveau partenaire (SYDEC) : semestrielles et non plus trimestrielles auparavant avec le SIAEP.

- Budget primitif annexe Logements sociaux

FONCTIONNEMENT : 73 950 €

Les dépenses de fonctionnement se limitent aux charges locatives et de copropriété (2 000 €), au temps passé par le personnel de la commune pour le nettoyage des communs du presbytère qui reste stable (1 200 €), au remboursement des intérêts des emprunts (2 830 €). La dotation aux amortissements est inscrite pour 21 735 €.

Les recettes de fonctionnement sont constituées par les loyers et les remboursements des charges (21 700 €). 8 650 € sont inscrits de reprise de subventions d'investissement.

INVESTISSEMENT : 65 500 €

Les dépenses d'investissement couvrent essentiellement la reprise de subventions pour un montant de 8 650 €, le remboursement des emprunts pour 17 240€ (l'emprunt souscrit pour financer les travaux du presbytère court jusqu'en 2025 : le capital restant dû est de 107 755 €) ainsi que le remplacement et la peinture des volets des logements du presbytère (20 000 €).

Les recettes d'investissement sont constituées essentiellement des amortissements (21 735 €) et un virement de la section de fonctionnement (40 115 €)

- Budget primitif annexe Projet de Ville

FONCTIONNEMENT : 1 609 832 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par la variation des stocks, l'aménagement du lotissement de Tounic étant terminé ainsi que par l'étude à réaliser sur le secteur de Niorthe (15 669 €).

Les recettes de fonctionnement représentent la cession des terrains du lotissement de Tounic pour 431 600 €.

INVESTISSEMENT : 1 680 801 €

Les dépenses d'investissement sont composées, outre des écritures de stock, essentiellement du remboursement des emprunts (22 440 €).

Les recettes d'investissement s'écrivent avec la variation des stocks et l'inscription comptable d'un emprunt de 117 860 €.

4. Montant des budgets consolidés

- Compte administratif 2017 : Budget général

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 5 589 453 €

Recettes : 6 358 858 €

Il avait été inscrit au BP 2017 un montant de dépenses de 6 215 660 € avec notamment des charges à caractère général évaluées à 1 460 571 € et des charges de personnel à hauteur de 2 928 000 €. La dépense sur le premier chapitre a été moindre de 100 000 €. En revanche, le chapitre 12, charges de personnel, a été abondé par une décision modificative fin 2017 d'un montant de 150 000 € en raison de plusieurs facteurs évoqués alors : augmentation des taux de charges, primes transférées sur le régime indemnitaire soumises à près de 51 % de charges patronales au lieu de 5 %, augmentation de rémunérations indiciaires faisant suite aux nombreuses promotions internes et réussites aux concours, postes créés au Service Jeunesse et au service Entretien, recrutement d'une stagiaire en BTS à la communication et maintien plus longtemps que prévu d'un apprenti.

88 800 € ont été affectés aux subventions aux associations, montant sensiblement équivalent chaque année.

Les recettes ont été plus importantes que prévu (5 394 389 € inscrits au BP 2017) :

- Le versement de la fraction bourg centre de la DSR due depuis 2011 : 726 727 €
- Le développement des travaux en régie permet d'inscrire une recette à hauteur de 46 219 €. Cet effort se poursuivra en 2018.
- Les droits de mutation (+ 52 000 €)

Le budget de fonctionnement affiche donc un excédent hors virement à la section Investissement de 769 405,47 €.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 042 020 € auxquels s'ajoutent 767 618€ en Restes à Réaliser

Recettes : 4 043 493 € auxquels s'ajoutent 734 191€ en Restes à Réaliser

Le budget investissement est donc excédentaire de 1 472,98 €.

De nombreux projets, commencés en 2017, se termineront en 2018 : extension de la Maison Océane, fin du schéma de pistes cyclables et création d'une piste cyclable chemin de Grandjean, extension des réseaux et réhabilitation de la voirie chemin de Grandjean, fin de l'étude aménagement du cœur de ville.

Les principales dépenses ont été les suivantes cette année :

- extension de l'école maternelle Pauline Kergomard
- 3^{ème} section du schéma de pistes cyclables et réalisation des plateaux traversants avenue de Barrère
- extension de l'Espace Emile Cros
- création de l'agorospace dans le parc de Maisonnave

En ce qui concerne les recettes :

- le FCTVA est plus élevé que les années précédentes (425 476 €)
- la taxe d'aménagement (522 832 €) est également plus importante que prévu (+7 %)
- la cession du terrain à HSA pour la résidence l'Airial (310 460 €)
- Toutes les subventions sur les projets ont été reçues (713 835 €)

Affectation de résultat

Excédent de fonctionnement de 1 590 675 €. Besoin de financement de la section d'investissement de 251 814 €.

Il est proposé d'affecter 255 000 € à la section d'investissement sur le BP 2018, les 1 335 675 € étant reportés sur la section de fonctionnement 2018.

- **Compte administratif 2017 : Budget annexe Assainissement**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 612 450 €

Recettes : 715 971 €

L'exercice 2017 se termine par un excédent de fonctionnement de 103 520,48 € malgré des recettes de PFAC moins importantes que prévu (- 113 000 €).

INVESTISSEMENT

Dépenses : 378 020 €

Recettes : 486 107 €

En intégrant le résultat négatif (-93 718,18 €) à la clôture de l'exercice 2016, l'exercice 2017 se termine par un excédent d'investissement de 14 368,72 €.

Affectation de résultat

Sur l'excédent de fonctionnement global de 199 311,03 €, il est proposé d'affecter 160 534 € à la section d'investissement sur le BP 2018. Les 38 777,03 € restants étant reportés sur le budget de fonctionnement 2018.

- **Compte administratif 2017 : Budget annexe Logements sociaux**

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 30 936 €

Recettes : 37 411 €

Le résultat net affiche un excédent de 6 475,16 €.

Les recettes sont moindres que prévu car le paiement d'un loyer a été étalé sur plusieurs mois sur 2018.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 25 558 €

Recettes : 25 235 €

Le résultat net affiche un déficit de 323,59 €.

Affectation de résultat

Excédent de fonctionnement : 19 250,58 €

Il est proposé d'affecter 3 650 € pour couvrir le besoin de financement en investissement en section d'investissement sur le BP 2018.

Report de 15 600,58 € en fonctionnement sur le BP 2018.

- **Compte administratif 2017 : Budget annexe Projet de Ville**

FONCTIONNEMENT : 1 166 078 € en dépenses et en recettes. Résultat = 0 €.

Il est rappelé que sur les budgets de lotissements, le résultat de fonctionnement est toujours nul car tout est transféré en investissement par des écritures d'ordre (écritures de stocks) qui gonflent artificiellement les chapitres.

INVESTISSEMENT

Dépenses : 1 153 754 €

Recettes : 967 055 €

Les dépenses en 2017 concernent les travaux réalisés sur le lotissement de Tounic. Les cessions des terrains ne s'étant pas effectuées sur 2017, ces recettes n'apparaîtront qu'en 2018.

Il n'y a eu aucun encaissement sur l'année.

Le remboursement des annuités d'emprunt est de 22 415 €.

Le déficit reporté (293 440 €) et le déficit de l'exercice 2017 (186 698 €) induisent un déficit annuel de 480 139 €. Les emprunts et les études en cours creusent régulièrement le déficit.

5. Crédits d'investissement et le cas échéant, de fonctionnement pluriannuels

Les crédits d'investissement pluri annuels concernent la réalisation du schéma des pistes cyclables (2015-2018) auquel s'est ajoutée la piste cyclable du Chemin de Grandjean pour un montant TTC de 2 428 413 €. 1 692 600 € ont été réalisés de 2015 à 2017. 735 900 € sont inscrits sur 2018.

Ils concernent également une nouvelle opération inscrite en 2016 relative aux travaux d'isolation des bâtiments publics pour la période 2016-2018 pour un montant TTC total de 301 000 € dont 267 000 € sont engagés pour 2018 avec les Restes à Réaliser de 2017.

Le programme Ad'AP, mise en accessibilité des bâtiments, est également un programme pluri annuel, 300 000 € sont budgétés sur une période de 6 ans, 50 000 € étant inscrits chaque année.

Il n'y a pas de crédits de fonctionnement pluriannuels.

6. Niveau de la capacité d'autofinancement brute et nette - Budget primitif général 2018

La capacité d'autofinancement brute est de 2 601 878 € dont 1 229 360 € issus de la section de fonctionnement. Avec le remboursement du capital des emprunts en 2018 à hauteur de 391 666 €, la capacité d'autofinancement nette est de 2 210 212 €

7. Niveau d'endettement

Sur le budget primitif général 2018 :

Il n'y a pas d'emprunt prévu en 2018. Avec les emprunts réalisés fin 2016 et en 2017, le remboursement du capital représentera 391 666 € en 2018. Le niveau d'endettement par habitant restera encore largement au-dessous de la moyenne de la strate (3,5 M€, soit 673 €/habitant contre 862 €/habitant en moyenne).

Sur le budget primitif annexe assainissement 2018 :

Il n'y a pas eu d'emprunt en 2017 et aucun n'est prévu pour 2018. La dette est de 2,6 M€ (495 €/habitant), le remboursement du capital en 2018 est de 240 000 € et les intérêts de 124 500 € (en fonctionnement).

Sur le budget primitif annexe Logements sociaux 2018 :

L'emprunt souscrit pour financer les travaux du presbytère court jusqu'en 2025. Un autre emprunt souscrit en 2004 se termine dans 1 an. Le capital de ces 2 emprunts restant dû est de 107 755 €.

Sur le budget primitif annexe Projet de Ville 2018 :

Un emprunt court jusqu'en 2021, le capital restant dû est de 89 751 €.

8. Niveaux des taux d'imposition

Les taux d'imposition restent une nouvelle fois inchangés, y compris pour la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires (20 %) :

Taxe d'habitation : 18,51 %

Taxe foncière bâti : 24,46 %

Taxe foncière non bâti : 74,13 %

9. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Effectifs : 96 agents dont 26 agents contractuels et 70 agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale

58 agents à temps plein et 38 agents à temps partiel, soit 79,15 Equivalents Temps Plein.

Charges de personnel :

BP 2018 : 3 394 000 € dont :

- 2 271 143 € rémunérations

- 1 054 066 € charges sociales

- 42 339 € cotisations Centre de Gestion des Landes et Centre National de Formation de la Fonction Publique Territoriale

Madame Claire-Marie Defos du Rau demande la parole :

« Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Joceline Mairot, Nathalie Tijéras, Gérard Kermoal, Pierre Lalanne et moi-même avons pris la décision de ne voter aucune délibération inscrite à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Cette décision, mûrement réfléchie, confirme notre désapprobation du fonctionnement du nouvel exécutif tel qu'il nous a été imposé voilà déjà 9 mois.

Lors du vote du 22 juillet 2017, nous avons voté blanc, considérant que pour notre commune, ce n'était pas le bon choix de gouvernance.

Cette audace de ne pas céder aux pressions subies fut sanctionnée par une révocation aux postes d'adjoints et de conseillers délégués pour certains d'entre nous.

Ecartant l'idée d'une démission, nous avons pensé naïvement que nos divergences pouvaient être l'objet d'un nouvel élan. Les divergences auraient pu apporter un nouvel élan dans le respect d'un consensus partagé.

Hélas, cela a été une occasion gâchée, la faute à une gouvernance fragile et sans cap, aux ordres, décidant tout en groupe restreint, sans réelle concertation, si ce n'est celle de valider des décisions déjà entérinées.

Nous sommes régulièrement interpellés par nos concitoyens sur cette dérive politique excluant la liberté d'expression et contraire à nos promesses lors de la campagne électorale de 2014 : être à l'écoute de tous et toutes.

En tant que simples élus, bien loin de toute préoccupation liée à un quelconque destin politique ou à une quelconque ambition personnelle, nous ne pouvons plus accepter un tel dysfonctionnement du Conseil Municipal. En conséquence, nous avons décidé de ne plus faire partie du groupe majoritaire et de démissionner de notre mandat de conseiller municipal. »

Départ de Messieurs Gérard KERMOAL, Mesdames Joceline MAIROT, Nathalie TIJERAS, Claire-Marie DEFOS DU RAU.

M. Francis Géraudie intervient :

« Malgré l'absence de ces conseillers, pour qui nous gardons toute notre sympathie, je tiens à prendre la parole et apporter des éléments de réponse.

Je souhaite que la presse ici présente reproduise fidèlement les interventions qui vont avoir lieu.

Je tiens à dire déjà que notre équipe agit sans stratégie particulière, ni tactique politicienne.

Nous assurons la continuité du projet pour lequel nous avons été élus en 2014 autour d'Isabelle car nous considérons que cette nouvelle équipe est le mieux à même de continuer le déroulement du projet.

Certains ont considéré qu'ils n'ont pas été associés à la concertation qui a conduit à l'élection d'Isabelle et que depuis, ils ne sont plus invités au débat.

Nous avons à plusieurs reprises ouvert le dialogue avec eux et nous les avons invités à des réunions de travail. Nous avons attendu en vain leur présence. Ils n'ont pas souhaité participer à nos discussions.

Je ne peux que regretter cette attitude.

Il y a certainement derrière cette attitude d'autres éléments qui expliquent cette décision et je le regrette car nous continuons à dérouler le programme initial dans la concertation.

C'est avec regret que nous les voyons partir. Cette décision aurait pu néanmoins être débattue entre nous avant.

Voilà ce que j'avais à dire ».

M. Lionel Causse prend ensuite la parole :

« Il revient à chacune et à chacun de prendre une décision qui correspond effectivement peut-être à un état d'esprit ou à des choix personnels. Je veux quand même remercier celles et ceux qui ont pris ce soir la décision d'arrêter leur mandat d'élu, pour leur travail effectué depuis le début, depuis 2014. Mandat qui a été marqué par un engagement fort de tous les conseillers municipaux, majorité comme opposition. Je sais que c'est compliqué effectivement de s'engager dans l'action publique et c'est encore plus compliqué quand on est conseiller municipal, encore plus quand c'est de l'opposition, et c'est vrai que cela nécessite beaucoup d'engagement, beaucoup de volonté, et que souvent on n'a pas l'impression d'être suffisamment entendu ou compris, ce qui est tout à fait légitime. Donc, je voulais quand même les remercier pour nous avoir accompagné jusqu'à ce soir. Des choix individuels ont été pris par un groupe minoritaire de la majorité dont acte, la vie continue et je sais pouvoir compter sur la majorité pour continuer à dérouler, à appliquer le programme sur lequel en 2014 les Saint-Martinois et Saint-Martinoises se sont exprimés et pouvoir continuer à débattre avec l'opposition, ici présente, de Saint-Martin et qui a aussi toute sa place, ce qui est tout à fait normal ».

M. Jean-Joseph Salmon indique :

« Moi aussi je regrette ces départs. Je comprends bien les explications de M. Géraudie mais j'aurais bien aimé entendre Madame le Maire s'exprimer ».

Mme le Maire lui répond :

« Je suis désolée de leur choix. Je pense que nous avons discuté, travaillé avec eux, sur le choix qui a été fait de mon positionnement en tant que Maire.

Ils font ce soir le choix de partir, c'est leur choix. Peut-être qu'ils ont raison, peut-être qu'ils ont tort. En tout les cas, ce que je sais c'est que l'on a continué à travailler comme on travaillait depuis 2014. Effectivement, il y a eu des petits changements d'organisation, vraiment minimes, ils sont invités à toutes les réunions, comme tous les autres élus : adjoints, conseillers municipaux. Ils ont fait le choix de ne pas participer, maintenant ils démissionnent, je n'ai rien d'autre à rajouter, je le regrette ».

M. Francis Géraudie précise :

« Si j'ai pris la parole en premier, avant Isabelle, c'est parce que je pense que j'étais un peu en dehors de l'affrontement et moins dans l'implication. J'ai donc souhaité intervenir personnellement étant donnée mon antériorité dans le groupe ».

Arrivée de Monsieur Bertrand LAGARDE

BUDGET COMMUNE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Délibération n°2018/21

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers doit maintenant être approuvé.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2017 de la commune présente :

- un excédent de fonctionnement de 1 590 675,73 €

- un déficit d'investissement de 218 386,66 €

Le Compte de Gestion du Receveur présente les mêmes totaux.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT l'exactitude des comptes de la Commune,

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n°2018/22

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

VU les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Monsieur HERBERT expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Puis Madame le Maire et Monsieur Lionel CAUSSE (maire jusqu'au 22 juillet 2017) quittent la séance pour le vote du Compte Administratif.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|-------------|----------------|------------------|
| Dépenses : | 4 261 879,85 € | 5 589 453,48 € |
| Recettes : | 4 043 493,19 € | 7 180 129,21 € |
| Résultats : | - 218 386,66 € | + 1 590 675,73 € |

Retour en séance de Madame le Maire et de Monsieur Lionel CAUSSE

BUDGET COMMUNE

AFFECTATION DE RESULTAT 2017

Délibération n°2018/23

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de - 218 386,66 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de + 1 590 675,73 €

Par ailleurs, le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à - 33 427,03 €. Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 251 813,69 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 en réserve.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté 1 335 675,73 €
- Article 1028 : Excédent de fonctionnement capitalisé 255 000,00 €

VOTE DES TAUX DE FISCALITE LOCALE 2018

Délibération n°2018/24

Le produit fiscal a été en 2017 de 2 639 590 €, soit une augmentation de 4,02 % par rapport à 2016.

La revalorisation de 1,1 %, associée à l'absence de livraison d'immeubles importants en 2017, ne permet d'envisager qu'une hausse assez limitée (2 %) des impôts locaux recouvrés en 2018, soit une estimation des recettes fiscales à taux inchangés de 2 722 144 €.

Ce produit attendu est augmenté de la majoration à taux inchangé, soit 20 %, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires estimé à hauteur de 18 006 €.

Le produit fiscal à taux constants pour 2018 devrait donc être de 2 740 150 €.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **VOTE** les taux suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation : 18,51 %
Taxe foncière bâti : 24,46 %
Taxe foncière non bâti : 74,13 %

BUDGET COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération n°2018/25

Monsieur HERBERT présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **APPROUVE** la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018, ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

| | | |
|--------------|---|--------------|
| Chapitre 011 | : Charges à caractère général..... | 1 426 292,00 |
| Chapitre 012 | : Charges de personnel..... | 3 393 618,00 |
| Chapitre 65 | : Autres charges de gestion courante | 508 424,00 |
| Chapitre 66 | : Charges financières | 53 500,00 |
| Chapitre 67 | : Charges exceptionnelles..... | 21 400,00 |
| Chapitre 042 | : Opérations d'ordre de transfert entre sections..... | 215 000,00 |

| | | |
|-----------------------------|--|---------------------|
| Chapitre 022 | : Dépenses imprévues | 40 000,00 |
| Chapitre 023 | : Virement à la section d'investissement | 1 085 660,00 |
| Chapitre 014 | : Atténuation de produits..... | <u>93 193,00</u> |
| TOTAL DÉPENSES | | 6 837 087,00 |

Recettes :

| | | |
|----------------------------|--|---------------------|
| Chapitre 70 | : Produits de gestion courante..... | 491 914,00 |
| Chapitre 73 | : Impôts et Taxes | 3 565 769,00 |
| Chapitre 74 | : Dotations Subventions Participations | 1 198 073,00 |
| Chapitre 75 | : Autres produits de gestion courante..... | 49 958,00 |
| Chapitre 76 | : Produits financiers..... | 10,27 |
| Chapitre 77 | : Produits exceptionnels..... | 13 387,00 |
| Chapitre 013 | : Atténuation de charges..... | 111 000,00 |
| Chapitre 042 | : Opérations d'ordre de transfert entre section..... | 71 300,00 |
| Chapitre 002 | : Résultat reporté..... | <u>1 335 675,73</u> |
| TOTAL RECETTES..... | | 6 837 087,00 |

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **APPROUVE** la section d'investissement du Budget Primitif 2018 (report de crédit inclus) ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

| | | |
|-----------------------------|--|---------------------|
| Chapitre 16 | : Capital des emprunts | 601 000,00 |
| Chapitre 20 | : Immobilisations incorporelles | 311 743,80 |
| Chapitre 204 | : Subventions d'équipements versées | 119 102,25 |
| Chapitre 21 | : Immobilisations | 668 520,59 |
| Chapitre 23 | : Immobilisations en cours | 2 330 471,70 |
| Chapitre 040 | : Opérations d'ordre – Transferts entre sections | 71 300,00 |
| Chapitre 041 | : Opérations d'ordre – à l'intérieur de la section | 1 050 000,00 |
| Chapitre 001 | : Déficit reporté | <u>218 386,66</u> |
| TOTAL DÉPENSES | | 5 370 525,00 |

Recettes :

| | | |
|----------------------------|--|---------------------|
| Chapitre 10 | : Dotations | 1 372 519,00 |
| Chapitre 13 | : Subventions | 1 457 346,00 |
| Chapitre 040 | : Opérations d'ordre – Transferts entre sections | 215 000,00 |
| Chapitre 041 | : Opérations d'ordre – à l'intérieur de la section | 1 050 000,00 |
| Chapitre 024 | : Produit des cessions | 190 000,00 |
| Chapitre 021 | : Virements de la section de Fonctionnement | <u>1 085 660,00</u> |
| TOTAL RECETTES..... | | 5 370 525,00 |

BUDGET ASSAINISSEMENT

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Délibération n°2018/26

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le

Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers doit maintenant être approuvé.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2017 du budget Assainissement présente :

- un excédent de fonctionnement de 199 311,03 €
- un excédent d'investissement de 14 368,72 €

Le Compte de Gestion du Receveur présente les mêmes totaux.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT l'exactitude des comptes de la Commune,

- * Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- * Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- * Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET ASSAINISSEMENT

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n°2018/27

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

Monsieur HERBERT expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Puis Madame le Maire et Monsieur Lionel CAUSSE (maire jusqu'au 22 juillet 2017) quittent la séance pour le vote du Compte Administratif.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 471 738,28 | 612 450,78 |
| Recettes | 486 107,00 | 811 761,87 |
| Résultat : | + 14 368,72 | + 199 311,03 |

Retour en séance de Madame le Maire et de Monsieur Lionel CAUSSE

BUDGET ASSAINISSEMENT
AFFECTATION DE RESULTAT 2017

Délibération n°2018/28

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de + 14 368,72 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de + 199 311,03€.

Par ailleurs, le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à – 174 901,90 €. Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à – 160 533,18 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 d'une part en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

| | |
|--|--------------|
| - Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés | 160 534,00 € |
| - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté | 38 777,03 € |

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération n°2018/29

Monsieur HERBERT présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2018.

*** Section de Fonctionnement**

Dépenses :

| | |
|--|--------------|
| Chapitre 011 : Charges à caractère général | 263 000,00 € |
| Chapitre 012 : Charges de personnel | 21 000,00 € |
| Chapitre 65 : Autres charges | 2 000,00 € |
| Chapitre 66 : Charges financières | 124 500,00€ |
| Chapitre 67 : Charges exceptionnelles | 2 500,00 € |
| Chapitre 042 : Dotation aux amortissements | 482 100,00 € |

| | | |
|-----------------------------|---|-----------------------|
| Chapitre 022 | : Dépenses imprévues | 7 470,00 € |
| Chapitre 023 | : Virement à la section d'investissement..... | 420 470,00 € |
| TOTAL DEPENSES | | 1 279 377,00 € |

Recettes :

| | | |
|-----------------------------|--|-----------------------|
| Chapitre 70 | : Produits des services | 1 026 499,97 € |
| Chapitre 74 | : Dotations, subventions et participations | 20 000,00 € |
| Chapitre 042 | : Reprise de subventions..... | 194 100,00 € |
| Chapitre 002 | : Résultat reporté | 38 777,03 € |
| TOTAL RECETTES | | 1 279 377,00 € |

*** Section d'investissement :**

Dépenses :

| | | |
|-----------------------------|---|-----------------------|
| Chapitre 040 | : Opérations d'ordres de transferts entre section | 194 100,00 € |
| Chapitre 020 | : Dépenses imprévues | 20 000,00 € |
| Chapitre 16 | : Capital des Emprunts | 240 000,00 € |
| Chapitre 20 | : Immobilisations incorporelles | 11 298,90 € |
| Chapitre 21 | : Immobilisations corporelles | 44 198,00 € |
| Chapitre 23 | : Immobilisations en cours..... | 524 212,82 € |
| TOTAL DEPENSES | | 1 033 809,72 € |

Recettes :

| | | |
|-----------------------------|---|-----------------------|
| Chapitre 001 | : Excédent d'investissement reporté | 14 368,72 € |
| Chapitre 10 | : Affectation de résultat | 160 534,00 € |
| Chapitre 021 | : Virements de la section de Fonctionnement | 376 807,00 € |
| Chapitre 040 | : Amortissement des immobilisations | 482 100,00 € |
| TOTAL RECETTES | | 1 033 809,72 € |

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018.

| |
|---------------------------------|
| BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX |
|---------------------------------|

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Délibération n°2018/30

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers doit maintenant être approuvé.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2017 du budget Logements sociaux présente :

- un excédent de fonctionnement de 19 250,58 €
- un déficit d'investissement de - 3 648,37 €

Le Compte de Gestion du Receveur présente les mêmes totaux.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT l'exactitude des comptes de la Commune,

- * Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- * Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- * Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n°2018/31

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

VU les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice,

Monsieur HERBERT expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017,

Puis Madame le Maire et Monsieur Lionel CAUSSE (maire jusqu'au 22 juillet 2017) quittent la séance pour le vote du Compte Administratif.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 28 883,37 € | 30 936,77 € |
| Recettes | 25 235,00 € | 50 187,35 € |
| Résultat : | - 3 648,37 € | + 19 250,58 € |

Retour en séance de Madame le Maire et de Monsieur Lionel CAUSSE

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX
AFFECTATION DE RESULTAT 2017
Délibération n°2018/32

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2017 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de - 3 468,37 €
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de + 19 250,58 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 3 648,37 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 3 650,00 € en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement et de reporter 15 600,58 € en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- Article 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés 3 650,00 €
- Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté 15 600,58 €

BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX
BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération n°2018/33

Monsieur HERBERT présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2018.

*** Section de Fonctionnement**

Dépenses :

| | | |
|--------------|---|--------------------|
| Chapitre 011 | : Charges à caractère général..... | 6 200,00 € |
| Chapitre 012 | : Charges de personnel | 1 200,00 € |
| Chapitre 65 | : Autres charges de gestion courante..... | 470,00 € |
| Chapitre 66 | : Charges financières..... | 2 830,00 € |
| Chapitre 67 | : Charges exceptionnelles | 500,00 € |
| Chapitre 042 | : Dotation aux amortissements | 21 735,00 € |
| Chapitre 022 | : Dépenses imprévues | 900,00 € |
| Chapitre 023 | : Virement à la section d'investissement..... | 40 115,00 € |
| | TOTAL DEPENSES | 73 950,00 € |

Recettes :

| | | |
|--------------|---|--------------------|
| Chapitre 70 | : Produits des services | 2 699,42 € |
| Chapitre 74 | : Subvention d'exploitation | 28 000,00 € |
| Chapitre 75 | : Autres produits (revenus des immeubles) | 19 000,00 € |
| Chapitre 042 | : Reprise de subventions..... | 8 650,00 € |
| Chapitre 002 | : Résultat reporté | 15 600,58 € |
| | TOTAL RECETTES | 73 950,00 € |

*** Section d'investissement :**

Dépenses :

| | | |
|-----------------------------|--|-------------------|
| Article 001 | : Déficit d'investissement reporté | 3 648,37 € |
| Chapitre 040 | : Reprise de subventions | 8 650,00 € |
| Chapitre 16 | : Capital des Emprunts | 17 240,00 € |
| Chapitre 21 | : Immobilisations corporelles..... | 14 000,00 € |
| Chapitre 23 | : Immobilisations en cours..... | 20 000,00 € |
| Chapitre 020 | : Dépense imprévues | 1 961,63 € |
| TOTAL DEPENSES | | 65 500,00€ |

Recettes :

| | | |
|-----------------------------|--|-------------------|
| Article 1068 | : Affectation de résultat..... | 3 650,00 € |
| Chapitre 021 | : Virements de la section de Fonctionnement..... | 40 115,00€ |
| Chapitre 040 | : Amortissement des immobilisations | 21 735,00€ |
| TOTAL RECETTES | | 65 500,00€ |

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018.

| |
|-------------------------------|
| BUDGET PROJET DE VILLE |
|-------------------------------|

| |
|---|
| <u>APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017</u> |
|---|

Délibération n°2018/34

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers doit maintenant être approuvé.

Il est rappelé que le Compte Administratif 2017 du budget Projet de ville présente :

- un déficit d'investissement de 480 139,36 €

Le Compte de Gestion du Receveur présente les mêmes totaux.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT l'exactitude des comptes de la Commune,

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion, dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PROJET DE VILLE

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Délibération n°2018/35

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 1612-12 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

VU les délibérations approuvant les décisions modificatives relatives à cet exercice, Madame le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2017.

Puis Madame le Maire et Monsieur Lionel CAUSSE (maire jusqu'au 22 juillet 2017) quittent la séance pour le vote du Compte Administratif.

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

| | INVESTISSEMENT | FONCTIONNEMENT |
|------------|----------------|----------------|
| Dépenses | 1 447 194,95 € | 1 166 078,86 € |
| Recettes | 967 055,59 € | 1 166 078,86 € |
| Résultat : | - 480 139,36 € | 0,00 € |

Retour en séance de Madame le Maire et de Monsieur Lionel CAUSSE

BUDGET PROJET DE VILLE

BUDGET PRIMITIF 2018

Délibération n°2018/36

Monsieur HERBERT présente aux membres du Conseil Municipal le projet de budget pour l'année 2018.

*** Section de Fonctionnement :**

Dépenses :

| | |
|--|-----------------------|
| Chapitre 011 : Charges à caractère général | 21 121,00 € |
| Chapitre 042 : Reprise du stock | 1 562 941,00 € |
| Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante | 10,00 € |
| Chapitre 67 : Autres charges exceptionnelles | <u>25 760,00 €</u> |
| TOTAL DEPENSES | 1 609 832,00 € |

Recettes :

| | |
|---|-----------------------|
| Chapitre 042 : Variation des stocks | 1 178 222,00 € |
| Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante | 10,00 € |
| Chapitre 70 : Produits des services | <u>431 600,00 €</u> |
| TOTAL RECETTES | 1 609 832,00 € |

*** Section d'investissement :****Dépenses :**

| | |
|---|-----------------------|
| Chapitre 001 : Déficit d'investissement reporté | 480 139,36 € |
| Chapitre 16 : Capital des Emprunts | 22 440,00 € |
| Chapitre 040 : Travaux en cours..... | <u>1 178 222,00 €</u> |
| TOTAL DEPENSES | 1 680 801,36 € |

Recettes :

| | |
|--|-----------------------|
| Chapitre 16 : Emprunts et dettes | 117 860,36 € |
| Chapitre 040 : Stocks | <u>1 562 941,00 €</u> |
| TOTAL RECETTES | 1 680 801,36 € |

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 5 abstentions de Mesdames Laurence GUTIERREZ, Maritchu UHART, Messieurs Julien FICHOT, Jean-Joseph SALMON et Madame Hélène DUCORAL :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2018.

| |
|--|
| TARIF DU BUS DES FETES DE BAYONNE |
|--|

Délibération n°2018/37

Le bus des Fêtes de Bayonne est renouvelé pour l'édition 2018.

Il est proposé de maintenir le tarif du voyage à 5 €, tel que décidé depuis deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **MAINTIENT ET FIXE** le prix du voyage du bus des Fêtes de Bayonne 2018 à 5 €.

| |
|---|
| TARIFICATION CONCERT DE PAULINE & JULIETTE |
|---|

Délibération n°2018/38

Dans le cadre du programme culturel 2018, la commune organise le vendredi 28 septembre 2018 un concert en l'Eglise de Saint-Martin de Seignanx avec le groupe Pauline et Juliette:

Le prix global de la prestation est de 1 100 € TTC

Les entrées seront payantes et perçues par la commune.

La Commission Tourisme et Culture propose de fixer le tarif de l'entrée à 8 €, avec la gratuité pour les enfants de moins de 18 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif du concert à 8 € à partir de 18 ans (gratuité pour les moins de 18 ans).

PROPRIETE DE M. DE MONTARD BRUNO – ACQUISITION DE TERRAINS

Délibération n°2018/39

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 18 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal avait donné son accord pour acquérir de M. Bruno de Montard les parcelles cadastrées :

- Section B n° 145, B 913, situées au lieudit « Petitjean »,
- Section L 1794 (48 a 06 ca), L 1796 (17 a 43 ca) et L 1798 (16 a 77 ca) situées au lieudit « Montauby »,
- Section L 599, L 600, L 1195, situées au lieudit « Gréous »,

d'une contenance globale de 2 ha 65 a 35 ca.

Toutefois, avec accord de Mme le Maire, M. Bruno de Montard a, au préalable, cédé à son frère, M. Jean de Montard, deux parcelles issues de la division de l'ilot situé au lieudit « Montauby ». Il s'agit des parcelles L 1794 et L 1796 d'une contenance totale de 65 a 49 ca. En parallèle, M. Bruno de Montard a cédé à son frère, Pierre de Montard, la parcelle L 1798 au lieu-dit Montauby et les parcelles L 599, L 600 et L 1195 au lieu-dit Gréous.

Dès lors, une nouvelle délibération modifiant la consistance du bien à acquérir par la Commune est nécessaire.

ENTENDU l'exposé de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CONFIRME SON ACCORD** pour acquérir les parcelles cadastrées :

- Section B 145 et B 913, situées au lieudit « Petitjean »,

Ces biens, d'une contenance globale de 95 a 19 ca, appartiennent à M. Bruno de Montard, domicilié 18 rue Jean Mermoz à ANNECY LE VIEUX (74940)

- **PRECISE** que le prix d'acquisition de ces biens est de 8 567 euros (huit mille cinq cent soixante sept euros)

- **DESIGNE** Maître Rémi DUPOUY et Maître Jessica DUPOUY-TINOMANO, Notaires associés pour établir l'acte authentique de vente

- **PRECISE** que les frais d'acte seront à la charge de la Commune

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer les pièces et actes relatifs à cette affaire.

P.L.U. DE LA COMMUNE DE LABENNE – AVIS SUR LE PROJET ARRETE

Délibération n°2018/40

Madame le Maire indique que par délibération du 29 novembre 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes *Maremne Adour Côte-Sud* (MACS) a arrêté le projet de révision du PLU de la Commune de LABENNE.

Elle fait un bref historique de cette procédure à savoir :

- Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans l'objectif de :
 - prendre en compte les dispositions du Grenelle de l'Environnement,
 - affiner les orientations d'aménagement et travailler sur les orientations d'aménagement programmatiques des zones AU et certains secteurs de zone U,
 - travailler sur la densification et la modération de consommation de l'espace,

- étudier l'amélioration et la mise en valeur des éléments naturels en zone urbaine,
 - réglementer l'évolution des zones à vocation économique,
 - retravailler le zonage urbain et certaines dispositions réglementaires,
 - définir les conditions d'implantation des futurs équipements publics et réseaux,
 - prendre en compte l'intégration du Plan Plage porté par le GIP Littoral.
- Une réflexion a été menée avec les architectes de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) en 2012.
 - Puis, une pause a été faite dans l'attente de l'avancement du SCOT de Maremne Adour Côte Sud (MACS).
 - Enfin, début 2014, les études relatives à la révision générale du PLU en elle-même ont été engagées par le service urbanisme de la ville, assisté du bureau d'études «URBACTIS» pour aboutir à l'arrêt du projet de PLU.

Puis, Madame le Maire informe l'assemblée de l'aménagement du carrefour de la RD 810 et la RD 126, avec création d'un rond-point.

Dans le cadre de cette procédure, il est demandé que les communes limitrophes formulent leurs éventuelles observations sur ce projet. La Commune de SAINT MARTIN DE SEIGNANX est concernée par ces dispositions.

VU l'article L. 153-17 du Code de l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au projet de PLU arrêté,
- **ATTIRE** l'attention de la Commune de LABENNE sur les caractéristiques de la RD 126, voie non adaptée à un flux de véhicules important. En effet, cette route aboutit sur SAINT MARTIN DE SEIGNANX, quartier d'Yrieux, où de nombreuses maisons d'habitations sont présentes de part et d'autre de cet axe routier. Les déplacements doivent y être sécurisés, les nuisances liées aux bruits doivent y être limitées afin de garantir une qualité du cadre de vie des habitants.
Il est très probable que la réalisation du giratoire entre la D 810 et la D 126 soit de nature à augmenter sensiblement le trafic sur la D 126 et donc d'aggraver les conditions de sécurité sur cette voie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures vingt.